

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES RÉJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|----------------------------------|-----------------------|
| Réclamation | : contact@mupras.com |
| Prise en charge | : pec@mupras.com |
| Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 116115

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL IDRISI Tounia

Date de naissance : 06/01/1971

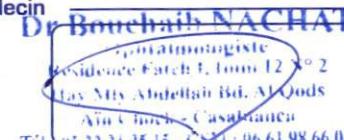
Adresse : pole urbain NOUACEUR

Tél. : 0661 062 069

Total des frais engagés : 2725,00 Dhs

Autorisation CNPD N° : A-A215 / 2019

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 07/01/2022

Nom et prénom du malade : EL IDRISI TOUNIA

Dr Bouchaib NACHAT

Spécialiste en ostéopathie
résidence Fatch 1, tour 12 N° 2
av. Mly Abdellah Bd. Al Qods
Ain Chicha, Casablanca
Tél. 05 22 21 75 15 - 05 22 21 75 16 - 06 61 98 66 06

Age : 41

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : maladie de la hanche

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : maladie de la hanche

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 10/02/2022

Signature de l'adhérent(e) : El IDRISI TOUNIA

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
07/12/2011			300	Dr. Bachir NACHAT Télé: 05 22 21 23 15 - GSM: 06 61 14 60 09

EXECUTION DES ORDONNANCES



Date

Montant de la Facture

07/12/2011

225.1

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQUE YOUNESS Opticien Optométriste Souk Koréa, Bloc EF N° 15 Casablanca / Tél.: 0661.65.09.77	09/12/2011					90.00

INPE 095010757

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

H 25533412 21433552
00000000 00000000

D 00000000 00000000
35533411 11433553

B

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

G

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU

Dr. NACHAT Bouchaib

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux



Ex - Ophtalmologiste au CHU Ibn Rochd

20 Aôut Casablanca

- Membre de la société française d'ophtalmologie

- Chirurgie de l'oeil : Adultes et enfants

- Explorations Oculaires

- Lasers - Lasik

- Urgences Ophtalmologiques

الدكتور بوشعيب نشاط

أخصائي في أمراض و جراحة العيون

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد

20 غشت بالبيضاء

• عضو الجمعية الفرنسية لأمراض و جراحة العيون

- جراحة العين : الكبار و الصغار

- التصوير الرقمي لشبكة العين

- المعالة بالليزر- تصحيح النظر

- المستعجلات

ORDONNANCE

Casablanca IDRISI Touria

35.70

- TOBRADEX COLLYRE (Tobramyc. Dexaméth)

1 goutte, 3 fois par jour, pendant 15 jours

- TOBRADEX POMMADE

1 application, le soir, dans les deux yeux, pendant 10 jours

- EOLE DUAL COLLYRE

1 goutte, 2 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 1 mois



6 118001 070596
Laboratoires Sothema Bouskoura
Tobradex® collyre en suspension, 5 ml
AMM N°: 524/18 DMP/21/NTO
Boîte de 1 flacon.
PPV : 35,70 DHS

406834 MA

TOBRADEX®
POMMADÉ OPHTALMIQUE
3.5G PPV: 54,40 DHS
Boîte de 1 tube
Laboratoires Sothema, Bouskoura
AMM N° 455/18 DMP/21/NRQ



6 118001 070602
69020-4

PPC: 135,00

LOT E 02 / 1
06 / 2024

225.10



Dr Bouchaib NACHAT
Ophtalmologiste
Résidence Fatih 1, Imm 12 N° 2
Hay Mly Abdellah Bd. Al Qods
Aïn Chock Casablanca
Tél.: 05 22 21 25 15 - GSM: 06 61 98 66 06

شارع القدس إقامة الفتاح 1 عمارة 12 رقم 2 (أمام مقاطعة 30) عين الشق الدار البيضاء

B.d ALQODS RESIDENCE AL FATHE 1 Imm 12 N° 2 (en face Commune Urbine 30) Aïn Chock Casablanca

Tél : 05 22 21 25 15 - Urgences : 06 61 98 66 06

E-mail : nachat.Bouchaib@gmail.com

OPTIQUE

ROKENEDDINE Mohammed



YOUNESS

محمد ركن الدين

Souk Koréa Bloc (EF)

N°15 - Casablanca

Tél : 06 61 65 09 77

R.C : 247708

Patente : 45519260

ICE : 000885021000189

N° 001116

IF: 3661440

(EF) سوق القرية بلوك

الرقم 15 - الدار البيضاء

الهاتف : 06 61 65 09 77

247708 س.ت. :

Casablanca, le 09/12/2021

M EL IDRISI Tsvrig Doit

Docteur Néchat Boudhaïb

Nomenclature N° M3 et 408

VL OD : cyl sph +0,71 -0,25 (85°) 350,00

OG : cyl sph +0,71 -0,25 (90°) 350,00

VP OD : cyl sph Add: +2,00 250,00

OG : cyl sph Add: +2,00 250,00

Verres : lunettes Aléh Belhaf

Montures Optiques 100,00

Facture arrêtée à la somme de :

Deux mille deux cent DH 2200,00

OPTIQUE YOUNESS

Opticien Optométriste

Souk Koréa, Bloc E/00 - 15

Casablanca / Tel.: 0661 650 977

90

9.77

PAYÉ EN ESPÈCE

Dr. NACHAT Bouchaib

OPHTHALMOLOGISTE

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des yeux



الدكتور بوعصب نشاط

Ex - Ophtalmologiste au CHU Ibn Rochd

20 Août Casablanca

أخصائي في أمراض و جراحة العيون

طبيب سابق بالمستشفى الجامعي ابن رشد

20 غشت بالبيضاء

• عضو الجمعية الفرنسية لأمراض و جراحة العيون

- جراحة العين : الكبار و الصغار

- التصوير الرقمي لشبكة العين

- المعالة بالليزر - تصحيح النظر

- المستعجلات

- Membre de la société française d'ophtalmologie

- Chirurgie de l'oeil : Adultes et enfants
- Explorations Oculaires
- Lasers - Lasik
- Urgences Ophtalmologiques

07/12/2021

ORDONNANCE EL IDRISI Touria

Casablanca le :

PAIRE DE LUNETTE + MONTURE

PROGRESSIFS Organiques AR

Oeil Droit : +0,75 (-0,25) à 85° , Addition + 2,00

Oeil Gauche : +0,75 (-0,25) à 90° , Addition + 2,00

OPTIQUE YOUNESS
 Opticien Optométriste
 Sidi Kacem, Bloc EF N° 15
 Casablanca / Tel.: 0661.65.09.77

Dr Bouchaib NACHAT
 Ophtalmologiste
 Résidence Fatih 1, Imm 12 N° 2
 Hay Mly Abdellah Bd. Al Qods
 Ain Chock - Casablanca
 Tél.: 05 22 21 25 15 - GSM: 06 61 98 66 06

شارع القدس إقامة الفتح 1 عماره 12 رقم 2 (أمام مقاطعة 30) عين الشق الدار البيضاء

B.d ALQODS RESIDENCE AL FATHE 1 Imm 12 N° 2 (en face Commune Urbine 30) Ain Chock Casa

Tél : 05 22 21 25 15 - Urgences : 06 61 98 66 06

E-mail : nachat.Bouchaib@gmail.com